

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

SIEGE SOCIAL ET SECRETARIAT : 9 Rue Chaigneau - CS80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES
AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
(sans examen professionnel)**

LE PRESIDENT du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du département des Deux-Sèvres,

VU le Code général de la Fonction publique, et notamment ses articles L523-3 à L523-6,

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du Président du Centre de gestion en date du 6 janvier 2022 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,

CONSIDERANT que l'accès au grade d'agent de maîtrise pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, des établissements d'enseignement et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au titre de l'article 6-1° du décret du 6 mai 1988 susvisé, n'est pas soumis à quota,

CONSIDERANT que les candidats retenus remplissent les conditions prévues à l'article 6-1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'AGENT DE MAITRISE par voie de promotion interne est fixée comme suit :

BARE Antoine
BOUCHET Denis
BOUTET Bérangère
CHIRON Nathalie
CIRETTE Céline
COUDIGNAC Eric
DANIAULT Sylvie
DELION Vincent
DUFLOS Jimmy
FESTINO Laurence
FORTIN Elodie
FUZEAU Ludivine
GIROIRE Yves
GUIGNARD Séverin
GUYON Thierry
HIDREAU Mickaël
KERVELLA Cédric
LARROQUE Isabelle
MALLEREAU François
MAROLLAUD Lise
MORAUD Elisabeth

MOTARD Romain
PROUST Jérôme
PUAUD Jean-Christophe
RAINARD Cyrille
RAMBAUD Stéphane
ROSSARD Loïc
SOUCHARD Patrice
TALON Maxime

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 16 octobre 2024.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant 2 ans. L'inscription sur une liste d'aptitude est renouvelable deux fois pour une année, à condition d'en faire la demande par courrier un mois avant le terme de la deuxième ou de la troisième année, auprès du Centre de gestion.

ARTICLE 4 : Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète des DEUX-SEVRES
- affiché dans les locaux du Centre de gestion de la FPT des DEUX-SEVRES
- transmis à tous les Centres de gestion.
- notifié aux intéressés

FAIT A SAINT MAIXENT L'ECOLE, LE 16 OCTOBRE 2024

LE PRESIDENT,

Signé

Alain LECOINTE

Transmis en Préfecture le 22.10.2024

Accusé réception le 22.10.2024

Affiché, publié et certifié exécutoire le 22.10.2024

*Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,*

Signé

Cyrille DEVENDEVILLE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr